



## **SAISON 2022/2023**

Le club des P'tits des Monts du Tricastin (Association loi 1901) organise des sorties en vue de l'apprentissage et du perfectionnement du ski alpin et du snowboard historiquement pour les enfants des agents ORANO Chimie Enrichissement. Aujourd'hui il est ouvert aux ayant-droits des Comités d'Entreprises subventionnant l'association. Le club est également ouvert aux personnes de l'extérieur selon des conditions et tarifs différents. Les adultes peuvent accompagner et profiter des sorties en étant licenciés, ou simples adhérents, et en fonction du nombre de places restantes dans les cars.

Si l'enneigement le permet, les sorties se font le dimanche au Col de Rousset (au-dessus de DIE), où nous avons une salle hors-sac réservée (les enfants peuvent manger au chaud), et un samedi par mois sur des domaines plus grands.

Le prix d'une sortie comprend : le transport A/R en car, le forfait, les cours (pour les enfants seulement), le repas du midi et le goûter.

Afin de garantir la qualité de l'enseignement et la sécurité, l'encadrement des enfants est assuré par du personnel bénévole, formé et diplômé par la Fédération Française de Ski (FFS). C'est pour cette raison que nous ne pouvons accepter que des enfants licenciés à la FFS.

Le club peut louer à ses adhérents le matériel nécessaire à la pratique du ski et du snowboard dans les limites de son stock.

En fin de saison le club offre un passage d'évaluation de niveau et/ou une épreuve type slalom à tous ses athlètes.

### **RENSEIGNEMENTS :**

Le Président : Christophe CASTEL au 06 41 38 37 33

La Vice -Présidente : Lydia PALADINO au 06 76 04 43 01

# **1 CONDITIONS D'ADMISSION AU CLUB:**

Les ayant-droits sont les personnes qui dépendent d'un CSE subventionnant le club.  
Tous les autres sont extérieurs.

Les CSE participants sont au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Orano Chimie Enrichissement Tricastin

Si votre CSE veut participer merci de nous contacter.

## **Les enfants devront :**

- Avoir au minimum 8 ans au cours de l'année 2023 (Né en 2015) ; ou 7 ans et le flocon,
- Avoir au maximum 18 ans au cours de l'année 2023 (Né en 2005),
- Etre propres et autonomes,

## **Pour les Adultes :**

Possibilité pour les adultes de venir skier avec nous (sans interférer dans les cours), soit en temps que licenciés (vous êtes assurés) soit en temps qu'adhérents (c'est vous qui voyez).

## **Modalités pratiques d'inscription :**

- Compléter le formulaire 2023 d'inscription informatique pour chaque participant et le renvoyer à [lesptitsdesmonts@live.fr](mailto:lesptitsdesmonts@live.fr) (renvoyer le formulaire en changeant le nom du fichier : « renommer » sous la forme « NOM Prénom.xls » (ex : « DUPONT Jean.xls »))
- Envoyer ou faire passer le chèque correspondant à l'adhésion et à la licence libellé à l'ordre de : « Les P'tits Des Monts du Tricastin».
- Répondre au questionnaire santé pour les moins de 16 ans et en fonction des réponses fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique des sports de neige

<b>Tarif Licence 2022/ adhésion</b>	<b>Enfant (18 ans et moins)</b>	<b>Adulte</b>	<b>Famille (4/5 personnes)</b>
Licence annuelle FFS – option médium assurance incluse/ adhésion	70 €	80€	245 €
Adhésion seule (Pas d'assurance)		30 €	

Faire parvenir le tout, **AVANT l'Assemblée Générale (le 03 decembre2022)**, à :

LES P'TITS DES MONTS DU TRICASTIN

Orano Chimie Enrichissement

BP 16

26701 PIERRELATTE CEDEX

**Ou lors des permanences** qui seront tenues **au restaurant Rabelais**

(sur le site au nord)

Les 20/10 27/10 03/11 10/11 17/11 14/11 entre 12h et 13h.

**Pas d'inscription validée sans la totalité des papiers**

### CALENDRIER DES INSCRIPTIONS :

Dès la parution de cette note vous pouvez vous inscrire. Les inscriptions se feront jusqu'à la semaine 48 selon les places disponibles et par ordre de priorité:

1. Licenciés de la saison précédente
2. Enfants Ayant-droits des CSE participants
3. Enfants Extérieurs
4. Adultes Ayant-droits des CSE participants
5. Adultes Extérieurs

Après la semaine 48 les inscriptions se feront s'il reste des places sans garantie de location de matériel.

## **2 MATERIEL :**

Les enfants peuvent, bien sûr, venir avec leur propre matériel s'il est conforme à nos exigences.

- Les skis droits (non paraboliques) et les snows à plaques (chaussures alpines) ne sont pas autorisés.
- **Le matériel devra avoir été affuté et farté avant le début de la saison**
- L'écharpe est interdite
- Le bonnet (sous le casque) est inconfortable. Préférez les cagoules en soie.

**Le casque est obligatoire** et peut être loué au club.

### PROTECTIONS :

Pour ceux qui souhaiteraient pratiquer une glisse plus « aérienne » (sauts, snowpark et autre) ou tout simplement passer les niveaux surf 2 et +, **la protection dorsale** ainsi que le **short de protection** sont vivement recommandés.

L'encadrement pourra interdire l'accès aux structures en l'absence de protections suffisantes suivant les activités.

### TENUES :

Nous vous proposons des tee-shirts, polos, vestes et pulls polaires aux couleurs du club et toujours des accessoires de qualité à prix intéressant (à voir lors de l'AG).

**HOUSSE A SKIS :** Pour la protection des planches et la facilité de manutention et de rangement dans les soutes des cars, l'utilisation des housses est obligatoire.

**INFORMATION IMPORTANTE :** Pour la longévité des chaussures, nous vous demandons de fermer les chaussures de ski pendant la semaine. Lisez bien les recommandations dans la charte des P'tits Des Monts.

Afin de limiter la manutention et le transport, si nous pensons revenir la semaine suivante au Col de Rousset, les enfants laisseront leurs skis ou snowboard sur place, sauf s'ils en ont besoin par ailleurs (pensez à nous le dire).

### **3 LOCATION DE MATERIEL :**

La location du matériel est ouverte à tous les enfants licenciés du club et selon les disponibilités.

Nous ne disposons du matériel que pour équiper une cinquantaine de skieurs et/ou une trentaine de snowboarders, mais pas forcément pour toutes les tailles.

Lors de votre inscription, pensez à bien noter taille, pointure et tour de tête de votre enfant.

#### **Prix à la saison :**

	<b><u>Ayant-droit</u></b>	<b><u>Extérieur</u></b>
Skis et bâtons	65 €	70 €
Snow	85 €	90 €
Chaussures ou Boots	35 €	40 €
Casque	15 €	15 €
Pack ski	90 €	95 €
Pack snow	110 €	115 €

Le pack comprend: planche(s), chaussures, casque et batons pour les skieurs

Le matériel sera distribué à l'issue de l'assemblée générale qui aura lieu à 14h00 à la cité III à Saint Paul 3 Châteaux **le samedi 03 décembre 2022.**

A l'issue de l'AG le matériel restant pourra être loué selon l'ordre suivant :

1. aux encadrants
2. aux adultes
3. aux enfants s'inscrivant après la semaine 48

Le matériel est loué pour toute la saison et vous pouvez vous en servir, sous votre responsabilité, en dehors des activités du club. Toutefois, si l'enfant ne vient plus, nous nous réservons le droit de demander la restitution du matériel loué, sans contrepartie.

Le matériel détérioré, cassé ou perdu sera facturé au locataire.

La restitution du matériel se fera en fin de saison au local du club (sur le site d'Orano Cycle Etablissement de Tricastin). Pour ceux qui n'ont pas accès sur le site nous nous arrangerons.

#### **4 CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES :**

Nous prévoyons de faire environ douze sorties, si les conditions climatiques et d'enneigement le permettent, bien entendu, et si l'encadrement et le nombre d'inscrits sont suffisants.

Les dates ne sont données qu'à titre indicatif et n'engagent en aucun cas le club.

Le nombre de sorties n'est pas contractuel et ne peut donner droit à réclamation.

Jour	Date	Lieu
Dimanche	8 janvier	Col de Rousset
Dimanche	15 janvier	Col de Rousset
Dimanche	22 janvier	Col de Rousset
Samedi	28 janvier	Super Dévoluy
Samedi	4 février*	Super Dévoluy
Dimanche	12 février*	Col de Rousset
Dimanche	19 février*	Col de Rousset
Samedi	25 février*	Super Dévoluy
Samedi	4 mars*	Super Dévoluy
Dimanche	12 mars passage des étoiles	Col de Rousset
Samedi	18 mars	Super Dévoluy
Samedi	25 mars	Super Dévoluy

\*Les sorties des vacances scolaires seront organisées, si l'encadrement est disponible, et le nombre d'inscrits suffisant.

Le passage des tests est programmé lors de la sortie **du 12 mars 2023**.

La « **soirée des étoiles** » (remise des prix) où petits et grands se retrouveront pour le verre de l'amitié est prévue **à 18h le mardi 14 ou 21 mars 2023** à la cité III.

#### **5 TARIFS ET HORAIRES DES SORTIES :**

PRIX DES SORTIES	Col de Rousset	Super Dévoluy le samedi
1 enfant ayant droit	22 € ou 25 €	22 € ou 25 €
1 enfant extérieur	37 € ou 40 €	37 € ou 40 €
1 adulte licencié ayant droit	30 € ou 35€	50 € ou 55€
1 adulte adhérent ayant droit	40 € ou 45€	55 € ou 65€
1 adulte licencié extérieur	45 € ou 50€	55 € ou 60€
1 adulte adhérent extérieur	50 € ou 55€	65 € ou 70€
<b>Prix indicatif dans l'attente du retour des prix des forfaits et des coûts de transport</b>		

Les horaires et les arrêts des bus sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les mails avant chaque sortie. Les arrêts se feront en fonction de la destination et du nombre d'inscrits à chaque arrêt.

En marche normale si nous allons dans le Vercors :

- A un bus Pierrelatte, Montélimar.
- A 2 bus Pierrelatte, Montélimar de l'autre.

Pour Super Dévoluy :

- A un bus c'est Montélimar, Pierrelatte, Suze la Rousse
- A 2 Bus Suze la Rousse d'un coté et Montélimar puis Pierrelatte de l'autre.

HORAIRES (à titre indicatif) Départ/retour	Col de Rousset	Super Dévoluy	Villard de Lans
Pont St Esprit (RP sud)	7h25/19h20	7h00/20h00	6h45/20h15
Bollène (Autoroute ou Pompier)	7h45/19h00	7h15/19h45	7h00/20h00
Pierrelatte (Lycée Jaume)	7h30/19h30	7h00/20h15	7h00/20h00
Montélimar sud	7h50/19h10	6h30/20h30	7h30/19h30
Montélimar autoroute nord	8h10/18h45		7h30/19h30
Suze-la-Rousse (Route de Tulette)		7h35/19h30	

**S**

## **RETOUR :**

Les parents devront prendre en charge leurs enfants dès l'arrivée du bus. Si vous avez un souci ou si vous êtes inquiet sur l'heure de retour le numero du responsable de bus figure sur le site internet, n'hésitez pas à le contacter.

## **6 INSCRIPTION POUR LES SORTIES :**

Par mail réponse de participation ou non avant **le lundi soir** précédent la sortie. Nous vous confirmerons (ou infirmerons) la sortie au plus tard le jeudi midi.

Pour la confirmation des inscriptions, voir sur le site au plus tard le vendredi soir (les enfants sont prioritaires, puis les adultes licenciés, enfin les adhérents).

Vous pouvez également nous informer dès le début de la saison quand vous êtes sûr que votre enfant ne viendra pas.

Pour les non-connectés, téléphonez à la personne responsable de la sortie voir le mail d'organisation des sorties pendant la saison.

Attention si votre enfant est malade au dernier moment envoyez un SMS au numéro indiqué sur le site.

## **PAIEMENT DES SORTIES :**

Le paiement se fera à la montée du car et de préférence par chèque (éviter le paiement en espèce) : **notez le nom de l'enfant au dos du chèque**, surtout si le nom du chèque est différent de celui de l'enfant.

Ordre du chèque : LES P'TITS DES MONTS DU TRICASTIN.

**Paiement possible en chèques vacances.**

Les sorties non effectuées et non excusées vous seront facturées.

## **7 RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

La sortie n'est pas systématique et obligatoire toutes les semaines, **mais les débutants doivent impérativement être présents aux 2 premières sorties** (les progrès sont rapides et les écarts de niveaux se creusent rapidement).

Le club se réserve le droit de refuser un enfant si son équipement (vêtements ou matériel) ou son attitude ne sont pas ou plus adaptés à l'activité.

Les enfants devront avoir en leur possession, à toutes les sorties, **la licence carte neige et un numéro de téléphone d'urgence** (dans une pochette étanche).

## **8 CHARTE « LES P'TITS DES MONTS » :**

Tous les conseils et règles de vie du club sont réunis dans ce document qui sera envoyé à chaque inscrit.

L'adhésion au club implique l'acceptation totale des règles et conseils écrits dans la charte que tout le monde (parents et enfants) doit lire.

**Tout manquement à un des articles peut entraîner la radiation du club.**

## **9 PREPARATION AU MONITORAT FEDERAL DE GLISSE:**

Nous proposons aux enfants volontaires de 17 ans et plus, ayant un niveau 3++, ski et/ou surf, des séances de préparation à l'encadrement. Ces séances auront lieu comme une sortie normale, sauf que le rythme de travail sera soutenu afin d'amener les volontaires au niveau du monitorat fédéral 1er degré (MF1). Sur la feuille d'inscription notez **oui** pour « Monitorat Fédéral ».

Si des adultes sont intéressés, qu'ils se fassent également connaître.

## **10 SORTIE OPEN :**

Pour les Skieurs nous proposons la participation à l'open du Vercors (4 dates) le samedi ou dimanche selon un calendrier qui sera donné en début de saison. Ces compétitions se déroulent au Col de Rousset, Font d'Urle, Corrençon et Villard de Lans.

L'organisation de ces journées se fera selon le nombre de compétiteurs et la disponibilité de l'encadrement. Les frais seront divisés entre les compétiteurs et le club (env. 10€). Le transport est effectué par les parents ou bénévoles.

## **11 LES FUTURS ENCADRANTS OU BENEVOLES**

Nous avons toujours un grand besoin de nouveaux bénévoles ; si des personnes sont intéressées par :

- Une fonction dans le bureau,
- l'encadrement sur les pistes,
- l'intendance,
- la photo,
- la vidéo,
- la création d'un site internet ...

qu'elles se fassent connaître le plus rapidement possible auprès du président.

## **12 SORTIE TEST**

Possibilité de participer aux deux premières sorties sans prise de licence.

La sortie sera facturée 10€ de plus que les tarifs indiqués.

Les sommes versées en sus seront déduites de la prise de licence et de la location du matériel dans le cas où l'enfant souhaite poursuivre la saison.

Pas de sortie test pour les adultes.

## **13 MESURES COVID**

Pass sanitaire : Le « pass sanitaire » n'est plus en vigueur à compter du 1er août 2022.

Deux outils de suivi de l'épidémie sont prolongés pour les seules fonctionnalités de suivi de l'épidémie et de délivrance du certificat Covid numérique de l'Union européenne : le système d'information national de dépistage (SI-DEP), qui centralise l'ensemble des résultats des tests et génère des certificats au format européen, est prolongé jusqu'au 30 juin 2023 ; Contact Covid, qui assure le suivi et l'accompagnement des personnes infectées et de leurs cas contacts, est prolongé jusqu'au 31 janvier 2023.

Dans le cadre de la gestion de la COVID des mesures seront mises en place en fonction de la crise sanitaire. Elles sont susceptibles d'évoluer au cours de la saison.

En espérant vous compter parmi nous cette année

**LES P'TITS DES MONTS DU TRICASTIN**